

Saint-Avertin - Les gens du voyage à la Bellerie

Fermeté du Maire et souhait d'approfondissement d'une réflexion métropolitaine autour des moyens incitant les gens du voyage à utiliser les « Aires d'accueil de grands passages » prévues à cet effet.

Depuis dimanche 12 Mai, une soixantaine de caravanes se sont installées sur les terrains municipaux de la Bellerie - en face du terrain de bicross, entre les terrains de football et l'espace de tir à l'arc - .

Saint-Avertin est en règle quant à l'accueil des gens du voyage. Une aire d'accueil existe sur notre commune, en bordure du Cher, au lieu-dit les Gravieres. Mais, celle-ci n'est pas équipée pour accueillir les caravanes en nombre lors des grands passages.

Cependant, la Métropole de Tours met à disposition des aires prévues pour l'accueil de quelque 250 caravanes, vers lesquelles les voyageurs ont été orientés. Ces derniers n'ayant, pour des raisons incompréhensibles, pas choisi de s'y installer, se sont donc illégalement établis à Saint-Avertin.

Environ 150 personnes sont installées illégalement sur les terrains de la Bellerie

Or, ces terrains ne sont pas destinés à ce type d'occupation. Ils ne sont desservis ni par un réseau d'assainissement collectif et individuel d'eau potable, ni par un réseau électrique sécurisé, ni par un circuit de ramassage des ordures ménagères. Du fait de ce campement improvisé résultent, à la fois, une nuisance pour la salubrité publique et une atteinte à tranquillité et à la sécurité des personnes et des biens.

De plus, cette installation nous contraint à revoir l'usage des équipements sportifs et de loisir de la Bellerie puisque les terrains occupés devenant inaccessibles, l'organisation des entraînements et des compétitions est remise en cause et l'utilisation des terrains de tennis, du site de BMX et de la Maison des jeunes est perturbée.

Par ailleurs, les flux de circulation, déjà denses dans ce secteur, se trouvent encore amplifiés par l'afflux de nombreux véhicules et caravanes.

Afin de lancer un arrêté de mise en demeure obligeant les voyageurs à quitter les terrains de la Bellerie, le Maire de Saint-Avertin a donc saisi Madame la Préfète pour « Installation sans autorisation sur un terrain municipal ». Les espaces devront être libérés au plus tard d'ici la fin de semaine.

Ces contraintes ne sont plus supportables. Prochainement, des aménagements seront mis en place sur la commune afin de lutter le plus efficacement possible contre toute nouvelle installation illicite.

En parallèle, à l'échelle métropolitaine, le Maire, en tant que vice-président et en collaboration avec ses collègues élus, souhaite approfondir la réflexion menée autour des aires de grands passages réservées aux gens du voyage.

L'un des objectifs majeurs étant d'éviter les installations illégales et perturbantes sur des terrains privés ou communaux non adaptés.

